



Présentation du Rapport annuel de la Commission bancaire pour 2008

**Christian Noyer,
gouverneur de la Banque de France,
président de la Commission bancaire**

Paris, le 26 juin 2009

Je vous souhaite la bienvenue au petit déjeuner de presse organisé à l'occasion de la publication, aujourd'hui, du Rapport annuel 2008 de la Commission bancaire. À cette occasion, je voudrais revenir sur les principales évolutions qui ont marqué le secteur bancaire français au cours de l'année passée, ainsi que sur les enjeux que celles-ci ont fait émerger, aussi bien pour les banques que pour les superviseurs.

À bien des égards, 2008 aura été une année exceptionnelle : alors qu'elle est la première année de pleine mise en œuvre de Bâle 2 en France et en Europe, elle a vu l'ensemble des banques subir des chocs d'une ampleur exceptionnelle. Ainsi, qui aurait été en mesure de prévoir la défaillance d'une grande banque américaine, internationalement présente sur le marché des dérivés ?

Mais c'est aussi en 2008 que des initiatives fondamentales ont été engagées, en France et au plan international, pour remédier rapidement aux effets de la crise, et, à plus long terme, pour créer les conditions d'un meilleur fonctionnement du système financier. De ce point de vue, je veux souligner les succès de la concertation mise en œuvre par les gouvernements, les banques centrales et les superviseurs, pour travailler à la restauration de la confiance des investisseurs dans le système financier.

Dans ce contexte, quelle est la situation des banques françaises ?

La crise ne les a bien sûr pas épargnées, mais celles-ci, du fait d'une assise financière confortable, ont plutôt mieux résisté (1). Pour autant, des défis importants doivent être relevés, aussi bien par les établissements de crédit (2) que par les superviseurs (3).

Permettez-moi de revenir sur ces trois points.

1. En 2008, les groupes bancaires français ont, dans l'ensemble, vu leur rentabilité se réduire, mais ils continuent à présenter une structure financière solide

1.1. La rentabilité des banques françaises s'est réduite, mais reste positive

La rentabilité des banques françaises, déjà affectée, en 2007, par les premiers effets de la crise des *subprimes*, a été, en 2008, durement impactée, à la fois par l'amplification des turbulences financières et le ralentissement économique. Pris dans sa globalité, le système bancaire français a continué à dégager des bénéfices. Mais ceux-ci sont en nette baisse. Ainsi, si l'on s'intéresse aux huit principaux groupes bancaires¹, le résultat net, qui a atteint 3,6 GEUR en 2008, est en baisse de 83 % par rapport à l'année 2007.

Quels ont été les facteurs qui sont à l'origine de cette évolution ? J'en vois au moins quatre :

- Premièrement, principal facteur explicatif, les banques ont continué à constater, pour des montants importants, des dépréciations et des ajustements de valeur sur les produits financiers dits « toxiques » ; de ce point de vue, la fragilité de certains rehausseurs de crédit, censés prémunir les banques contre une telle évolution adverse, a participé à cette dégradation. Par ailleurs, celle-ci s'est progressivement propagée à d'autres segments du marché financier, notamment les montages à effet de levier, tels les *LBO*, au titre desquels les banques ont dû constater des dépréciations liées à la hausse du coût du risque.
- Deuxièmement, la faillite de Lehman Brothers, au-delà de son impact direct sur le coût du risque des établissements dont la banque américaine était la contrepartie, s'est traduite par une crise de confiance généralisée, notamment sur le marché interbancaire. Cela a eu pour effet d'augmenter les primes de risque payées par les banques emprunteuses et, partant, le coût de leur financement.
- Troisièmement, dans un contexte de forte volatilité des marchés, les activités de banque de financement et d'investissement ont subi des pertes parfois significatives, particulièrement au dernier trimestre ; de leur côté, les activités de gestion d'actifs ont également vu leur performance se dégrader, sous l'effet en particulier d'une baisse de la collecte.
- Enfin, l'augmentation des défaillances des entreprises, dans le sillage du retournement conjoncturel, s'est traduite par une hausse du coût du risque et donc des dotations aux provisions et passages en pertes.

Dans ce contexte, les activités de banque de détail, qui constituent l'un des atouts du « modèle économique » développé par les grandes banques françaises, ont continué en général à rester dynamiques, tant au plan domestique qu'à l'étranger. Leur PNB a augmenté de 4 % en 2008, alors que celui des activités de banque de financement et d'investissement et celui lié à la gestion d'actifs diminuent respectivement de 35 % et de 13 %. Ce dynamisme, qui confirme le rôle de stabilisateur de cette ligne-métier, a concerné les différents segments de clientèle, petites entreprises ou particuliers, les crédits à l'habitat, tout comme les financements spécialisés.

Au total, compte tenu de ces évolutions contrastées, si le PNB global des principaux groupes bancaires français s'inscrit en baisse par rapport à 2007, cette décre de 7 % apparaît limitée. Il en va différemment du coût du risque, qui enregistre en 2008 une forte augmentation (+ 214 %) ; ceci appelle à un renforcement de la vigilance des banques, point sur lequel j'aurai l'occasion de revenir.

¹ Groupes : Crédit agricole, BNP Paribas, Société générale, Caisses d'épargne, Banques populaires, Crédit Mutuel-CIC, HSBC France et DEXIA Crédit Local.

Il est difficile de tirer des conclusions pour 2009 de l'analyse des résultats du premier trimestre. Elle fait apparaître des évolutions particulièrement contrastées, d'une banque à l'autre, notamment pour ce qui est des activités de banque de financement et d'investissement. Elle fait toutefois apparaître que, bien qu'en très légère diminution par rapport au dernier trimestre de 2008, le coût du risque reste à un niveau élevé.

1.2. La solvabilité des banques françaises est solide

Quels sont les effets de ces évolutions sur la situation financière des banques françaises ?

Il serait sans doute un peu simplificateur de résumer la situation du système bancaire français à la seule question du niveau du ratio de solvabilité de ses établissements. Mais toujours est-il que, si l'on s'intéresse à cet indicateur clé, en se concentrant sur le calcul le plus révélateur de la solvabilité, c'est-à-dire le ratio dit de « *Tier one* », qui compare le montant des éléments les plus robustes des fonds propres au montant des risques pondérés, la situation, à la fin 2008, est satisfaisante. De fait, le ratio de *Tier one* s'établit à 8,3 % pour les huit principaux groupes, soit 30 points de base de plus qu'un an auparavant. Et, si on regarde la situation des quatre grands groupes qui publient des comptes trimestriels, leur ratio de *Tier one* progresse légèrement entre le 31 décembre 2008 et le 31 mars 2009.

Ce bon niveau de solvabilité s'explique notamment par les politiques de renforcement des fonds propres mises en place par les banques dans le cadre des échanges engagés par la Commission bancaire, laquelle s'est attachée à mettre en œuvre de façon rigoureuse le pilier 2 de Bâle 2. À ces politiques sont venues s'ajouter les mesures prises par le gouvernement français pour permettre aux banques de continuer à jouer un rôle actif dans le financement de l'économie, qui se sont notamment traduites, *via* la Société de prise de participation de l'État, la SPPE, par des apports en fonds propres de base.

Toutefois, comme je l'ai indiqué, il serait simplificateur de se satisfaire de cette « photographie ». La Commission bancaire s'est de fait efforcée, tout au long de ces dernières années, de développer une analyse la plus prospective possible des risques portés par les établissements, de façon notamment à tester la capacité de résistance d'une banque ou du système bancaire français à des chocs, qu'ils soient macroéconomiques ou plus spécifiques.

De ce point de vue, le rapport annuel publié aujourd'hui présente, dans l'un de ses encadrés (cf. encadré n° 4), notre façon de bâtir des scénarii macroéconomiques et de simuler leurs effets sur la solvabilité des banques françaises.

À cet égard, les différents exercices de *stress tests* menés ces derniers mois me paraissent de nature à confirmer l'appréciation que je porte sur la solidité des banques françaises. Bien entendu, le caractère évolutif de l'environnement dans lequel celles-ci opèrent appelle à une actualisation régulière de ce type d'analyses. Mes services s'y emploient activement ; au-delà, une initiative a été lancée par les superviseurs européens, à laquelle nous adhérons entièrement. Comme vous le savez, je me suis prononcé en faveur d'une publication des résultats de cet exercice, pays par pays.

J'en viens maintenant au deuxième point de mon intervention.

2. Le renforcement de l'organisation et des méthodes de gestion des risques par les établissements bancaires reste plus que jamais nécessaire

2.1. Une grande vigilance doit rester de mise

Les banques pourraient chercher à profiter du retournement de tendance qui paraît se dessiner pour certains segments des marchés financiers pour développer les activités de leurs salles de marché et compenser ainsi la baisse de revenus susceptibles d'affecter le domaine du crédit. Ce regain des activités de marché serait une bonne chose si, et seulement si, les processus de gestion et d'encadrement des risques se développent au même rythme. Nous serons très vigilants sur ce point. D'ailleurs, si ce n'est pas le cas, la Commission bancaire, dans le cadre du pilier 2 de Bâle 2, exigera plus de coussins en capital et en liquidité.

Au-delà, quatre facteurs de risques spécifiques retiennent l'attention.

- Tout d'abord, les effets dits de « second tour » de la crise, s'ils concernent l'ensemble des segments de l'activité de crédit des banques, pourraient fragiliser les engagements bancaires sur les *CLO* et les financements à effet de levier, et en particulier les *LBO*.
- Ensuite, les risques découlant des activités de gestion alternative, en relation avec les *hedge funds*, que j'avais déjà soulignés l'année dernière, devraient rester à un niveau élevé.
- Par ailleurs, même si les banques ont couvert jusqu'à aujourd'hui avec prudence les risques découlant des actifs dits « toxiques », c'est-à-dire directement impactés par la crise des *subprimes*, il faut continuer à suivre avec attention les produits structurés ayant pour sous-jacents des prêts finançant l'immobilier résidentiel ou commercial (les *RMBS* et *CMBS*), alors que les marchés immobiliers tendent à se fragiliser dans plusieurs pays européens, ou même des prêts aux entreprises.
- À cet égard, de façon générale, la dégradation conjoncturelle à laquelle la quasi-totalité des pays est confrontée, à des degrés divers, se traduit par une montée significative du risque de crédit. Cette évolution concerne notamment le financement des entreprises qui, en raison de l'augmentation des défaillances, pourrait contribuer à accroître le coût du risque pour les établissements. Mais ce dernier pourrait également être nourri par les défauts susceptibles d'être constatés au titre des opérations internationales. Celles-ci, comme vous le savez, ont constitué un axe important de développement des banques françaises au cours de la récente période ; c'est notamment le cas des activités réalisées dans les pays de l'Europe de l'Est, dont certains doivent faire face à d'importantes difficultés économiques, fragilisant d'autant les emprunteurs de ces pays. Nous suivons cette évolution de très près, même s'il ne s'agit pas, bien sûr, de faire renoncer les banques françaises à maintenir leur présence dans ces pays.

2.2. Deux enseignements particuliers de la crise pour les banques

Parmi les multiples enseignements à tirer de la crise en matière de gestion des risques, deux d'entre eux me paraissent revêtir une importance particulière.

Premièrement, la gestion des risques ne peut être pleinement efficace que lorsqu'elle s'insère et s'incarne dans une solide gouvernance d'entreprise. C'est en effet au plus haut de la hiérarchie des établissements qu'il convient de s'assurer que la mesure et la surveillance des risques font partie intégrante du processus décisionnel des établissements et constituent des outils de pilotage des activités, aussi bien dans le suivi du développement conjoncturel que, plus en amont, lors de la phase d'élaboration des stratégies. Un sujet

majeur qui illustre le lien entre gouvernance, prise de risques et stratégies, est celui de la politique des rémunérations : comme vous le savez, la Commission bancaire veille avec une très grande attention au respect des différents engagements pris en la matière par la profession bancaire.

Deuxièmement, les banques doivent encore renforcer les conditions de leurs tests de résistance. La crise a en effet démontré que, pour peu probables qu'ils puissent être, certains événements extrêmes peuvent se produire là et quand on ne les attend pas toujours. J'en veux pour preuve la crise de liquidité qui a atteint une phase aiguë au second semestre 2008. Les *stress tests*, s'ils n'ont bien sûr pas vocation à immuniser contre tous les risques, contribuent néanmoins à préparer les banques à mieux anticiper les conséquences des crises, avant que celles-ci ne surviennent et à mieux les gérer, si elles surviennent effectivement.

Gouvernance des risques, *stress tests*, voilà encore deux thèmes examinés avec une attention particulière par la Commission bancaire, dans le cadre de l'analyse du profil de risques de chaque banque qu'elle réalise au titre du pilier 2 de Bâle 2.

Avant de conclure, j'aborderai le troisième point de ma présentation.

3. La crise a également fait naître d'importants enjeux pour les superviseurs

Il est bien sûr trop tôt pour tirer des leçons définitives des turbulences financières. Toutefois, pour ce qui est de la régulation et de la supervision bancaire, je crois que trois points méritent d'être soulignés.

Tout d'abord, la coopération internationale, et notamment européenne, n'a jamais été aussi nécessaire. La diffusion transfrontalière des risques appelle à davantage de coordination. De ce point de vue, le Comité européen des contrôleurs bancaires (CECB/CEBS) a, ces dernières années, joué un rôle pivot dans le renforcement de cette coopération en Europe, notamment au travers de collèges de superviseurs, dont il a contribué à harmoniser le fonctionnement. Naturellement, le Secrétariat général de la Commission bancaire a pris une part active à ces évolutions qu'il a, au demeurant, le plus souvent suscitées.

Par ailleurs, sans préjuger des solutions qui seront finalement arrêtées, je crois qu'on peut d'ores et déjà affirmer que la voie tracée par le « rapport Larosière » conduira à un renforcement significatif de la coopération non seulement entre superviseurs, mais également entre ceux-ci et les banques centrales. Je vise à ce dernier titre le Conseil européen du risque systémique, nom donné aujourd'hui à cette future enceinte où seront à la fois analysées les grandes évolutions macroprudentielles et décidées les mesures d'ordre général qu'elles appellent.

Ces réflexions européennes viennent réaffirmer le caractère fondamental des liens entre les fonctions de supervision et celles de banque centrale. Vous noterez, à cet égard, que c'est un des axes forts du rapport remis par M. Deletré sur le rapprochement entre l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles et la Commission bancaire, puisque la future Autorité de contrôle prudentiel serait, tout comme cette dernière, adossée à la Banque de France.

Deuxième point sur lequel je souhaiterais revenir : le renforcement du cadre prudentiel bancaire et l'amélioration de la réglementation comptable internationale. L'année 2008 a été marquée par des initiatives majeures, décidées au plus haut niveau (je pense en particulier au G20) et mises en œuvre sous l'égide notamment du Comité de Bâle. Les instances européennes sont également particulièrement actives.

Ainsi, dans le domaine prudentiel :

- Le régime de la titrisation va être renforcé, de sorte notamment que les actifs cédés sur le marché soient sélectionnés puis suivis comme s'ils étaient restés au bilan des banques originatrices et que suffisamment de capital soit constitué pour se protéger contre des risques inattendus ;
- La qualité des fonds propres de base, le *Tier one*, va être rehaussée et, surtout, appréciée de manière plus homogène, d'un pays à l'autre ; je milite à titre personnel depuis longtemps en faveur d'un tel renforcement.
- De même, les risques induits par les activités de marché vont donner lieu à des exigences en fonds propres plus adaptées et, soyons clairs, « grâce » à l'expérience acquise lors des turbulences de marché de 2008, plus élevées.
- Enfin, des lignes directrices ont été définies pour faire émerger des meilleures pratiques pour la gestion du risque de liquidité au sein des groupes transfrontaliers.

Dans le domaine comptable, d'énormes efforts sont en cours pour obtenir des référentiels comptables convergents de part et d'autre de l'Atlantique avec un très haut niveau de qualité. Vous savez à quel point je suis attaché à ce que ces efforts soient poursuivis et renforcés, notamment de manière que les effets procycliques des normes soient combattus, tout particulièrement du côté du normalisateur international qu'est l'*IASB*. À ce dernier propos, je suis du côté de ceux qui œuvrent en faveur du « provisionnement dynamique ».

Permettez-moi de revenir sur la gestion du risque de liquidité, pour en faire mon dernier élément d'intervention. En effet, les autorités françaises ont engagé, dès 2007, des réflexions pour rénover le cadre prudentiel du suivi de ce risque qui, en France, datait de 1988. Menés en étroite concertation avec la profession, ces travaux, inspirés des lignes directrices arrêtées au plan international, ont abouti à un texte réglementaire qui entrera en vigueur en 2010. Il prévoit la reconnaissance prudentielle, après autorisation par la Commission bancaire, des méthodes internes élaborées par les établissements les plus avancés. Les banques françaises doivent se mobiliser pour réussir la transition entre l'ancienne et la nouvelle réglementation et être aux avant-postes mondiaux de la gestion de la liquidité.

* *
*

Pour conclure, je dirai que l'année 2008, au travers des multiples chocs qui se sont produits, dont certains ont été de nature systémique, a mis à l'épreuve la capacité de résistance de l'ensemble des systèmes bancaires. Les banques françaises n'ont bien sûr pas été épargnées par ces événements, comme en atteste une moindre rentabilité, en 2008, comparée à celle observée en 2007.

Toutefois, dotées d'un bon niveau de fonds propres, continuant à bénéficier des effets positifs d'un modèle économique fondé sur la diversification, moins exposées que d'autres banques internationales aux actifs dits « toxiques », elles ont su, jusqu'à présent, surmonter la crise. Elles doivent ainsi pouvoir continuer à assurer un financement adéquat de l'économie française.

Mais la conjoncture ne saurait conduire à un excès d'optimisme, qui pourrait entraîner un relâchement de la vigilance dans la gestion de tous les risques que portent les établissements de crédit. Il est nécessaire de développer des activités bancaires dans une optique de long terme. Tel est l'enjeu pour notre système bancaire pour les années à venir.